



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LANDES

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°40-2019-044

PUBLIÉ LE 16 MAI 2019

# Sommaire

## **Préfecture des Landes**

40-2019-05-13-003 - Arrêté préfectoral donnant délégation de signature, par intérim, à M. Patrick AUSSEL, directeur régional adjoint des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Nouvelle-Aquitaine (2 pages)

Page 3

Préfecture des Landes

40-2019-05-13-003

Arrêté préfectoral donnant délégation de signature,  
par intérim,

à M. Patrick AUSSEL,

directeur régional adjoint des entreprises, de la  
concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi  
de la région Nouvelle-Aquitaine



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES LANDES

Secrétariat général  
Direction de la coordination  
des politiques publiques et de l'appui territorial  
N°50-2019-BCI

**Arrêté préfectoral donnant délégation de signature,  
par intérim,  
à M. Patrick AUSSEL,  
directeur régional adjoint des entreprises, de la  
concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi  
de la région Nouvelle-Aquitaine**

**Le préfet des Landes,  
Officier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu le décret n°2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure ;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2001 fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, et notamment les articles 43 et 44 ;

Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu le décret du 30 août 2017 nommant Monsieur Yves MATHIS en qualité de secrétaire général de la préfecture des Landes ;

Vu le décret du 19 décembre 2018 portant nomination de Monsieur Frédéric VEAUX, préfet des Landes ;

Vu l'arrêté ministériel du 7 mai 2019, confiant l'intérim de l'emploi de directeur régional adjoint des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Nouvelle-Aquitaine à M. Patrick AUSSEL ;

Constatant la vacance temporaire du poste de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Nouvelle-Aquitaine à compter du 15 mai 2019 ;

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Délégation de signature est donnée à M. Patrick AUSSEL, directeur régional adjoint des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Nouvelle-Aquitaine à l'effet de signer au nom du préfet des Landes, les décisions, conventions, actes administratifs et correspondances dans les domaines relevant de la compétence du préfet des Landes, en matière de réglementation sur la métrologie, les salaires, le repos hebdomadaire, le travail

des enfants et jeunes de moins de 18 ans, d'apprentissage en alternance, de main-d'oeuvre étrangère, de placement au pair, d'emploi, de garanties de ressources des travailleurs privés d'emploi, de formation professionnelle et de certification, d'obligation d'emploi de travailleurs handicapés, des aides financières pour les travailleurs handicapés, des agences de mannequin, et des médailles du travail.

**Article 2 :**

Sont exclus de la délégation :

- les arrêtés ayant un caractère réglementaire de portée générale,
- les circulaires et instructions générales,
- les décisions portant attribution de subvention,
- les actes défavorables faisant grief à des tiers, notamment les sanctions administratives, suspensions, annulations, retraits d'agrément ou d'autorisations ainsi que les décisions de refus, lorsqu'ils relèvent d'une appréciation discrétionnaire
- les lettres aux ministres et à leurs services, aux parlementaires, au préfet de Région, aux conseillers régionaux et départementaux
- les mises en demeure, les mesures de fermeture administrative ou arrêt d'activité d'un établissement,
- les décisions de passer outre les avis défavorables d'élus ou de commissions administratives,
- les mémoires introductifs d'instance et les mémoires en défense ou en réponse.

**Article 3 :** M. Patrick AUSSEL, directeur régional adjoint des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Nouvelle-Aquitaine est autorisé à donner, par arrêté pris au nom du secrétaire général chargé de l'administration de l'Etat dans le département des Landes, délégation pour signer les actes pour lesquels elle a elle-même reçu délégation, aux agents placés sous son autorité, en cas d'absence ou d'empêchement.

Le secrétaire général chargé de l'administration de l'Etat dans le département des Landes est informé des décisions prises en matière de subdélégation qui font l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs des services de l'Etat dans le département.

**Article 4 :** L'arrêté n°16-2019-BCI du 7 janvier 2019 donnant délégation de signature à Mme Isabelle NOTTER est abrogé.

**Article 5 :** Le présent arrêté prend effet au 15 mai 2019. Il peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil départemental des actes administratifs des services de l'Etat.

**Article 6 :** Le secrétaire général de la préfecture et le directeur régional adjoint des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat dans le département des Landes.

Mont-de-Marsan, le 13 mai 2019

Le préfet,



Frédéric VEAUX.